Permanence impôts

De février à mai 2027, le Service des affaires sociales et du logement de la Ville de Lancy propose une permanence pour remplir les déclarations d'impôts 2026.

Conditions

- Habiter à Lancy
- Disposer de revenus et d'une fortune ne dépassant pas :

	Personnes seules	Couples et familles
Revenu annuel brut	CHF 50 000.-	CHF 60 000.- + CHF 8 000.- / enfant à charge
Épargne (max)	CHF 10 000.-	CHF 12 000.-

Inscriptions et tarif

- Inscriptions dès le 1er février 2027, uniquement à l'accueil du Service des affaires sociales et du logement (pas d'inscription par téléphone)
- CHF 35.- par déclaration (non remboursable, à payer lors de l'inscription)
- Places limitées

Rendez-vous

À l'issue de l'inscription, les documents à fournir pour l'établissement de la déclaration seront listés et un rendez-vous sera fixé à une date ultérieure avec une ou un spécialiste, dans les locaux du Service des affaires sociales et du logement.

Service des affaires sociales
et du logement
Accueil
Route de Saint-Julien 63
1212 Grand-Lancy
Tél. 022 706 16 66
sasl@lancy.ch